

Les principaux textes protégeant le droit à la non-discrimination

Le droit à la non-discrimination est intégré dans de nombreux textes de droit international, et notamment dans :

- [La Déclaration universelle des droits de l'homme, Nations Unies \(1948\)](#) :

Article 1 :

« **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité** »

Article 2 :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté »

Article 7 :

« Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

- [La Convention européenne des droits de l'homme, Union européenne \(1950\)](#) :

Article 14 :

« Interdiction de discrimination - La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

Des textes de droit international encadrent également certaines discriminations spécifiques :

- [La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale \(CIEDR\), Nations Unies \(1965\)](#) :

Cette convention vise à éliminer la discrimination raciale, qu'elle définit comme « *toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel, ou dans tout autre domaine de la vie publique* ».

- [La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes \(CEDAW\), des Nations Unies \(1979\) :](#)

Cette convention vise à combattre les discriminations à l'encontre des femmes. Elle définit ces discriminations comme « *Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe, qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, des droits humains et des libertés fondamentales, dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.* »

- [Les Principes de Jogjakarta \(2007\) :](#)

Il s'agit du premier texte international qui est dédié aux droits des personnes LGBTI (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) et qui pose des principes sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Leur objectif est de rappeler que les personnes LGBTI ont les mêmes droits que tout le monde et aussi interdire toute forme de discrimination à leur encontre.